

Nantes, le 12 février 2019

Réaction à la demande du groupe socialiste d'instaurer une tarification sociale dans la restauration scolaire : la Région agit déjà pour soulager le pouvoir d'achat des familles les plus modestes

La Région des Pays de la Loire tient à réaffirmer sa position après la demande réitérée du groupe d'opposition socialiste d'instauration d'une tarification sociale dans les cantines des lycées de la Région.

La majorité régionale a fait le choix assumé de ne pas mettre en œuvre cette tarification réclamée par les élus socialistes, et ce pour deux raisons de bon sens :

D'abord, parce que dans le cadre de la relation de confiance et de proximité que nous entretenons avec les lycées de nos cinq départements, nous considérons que ce sont eux qui sont les plus à même de fixer les tarifs de restauration les plus adaptés, en fonction de leurs spécificités locales, des lycéens qu'ils accueillent et de la situation de leurs familles.

Cette liberté de la fixation des tarifs de restauration est toutefois encadrée puisqu'elle reste soumise à au vote des élus régionaux.

Ensuite, nous ne mettrons pas en œuvre cette tarification sociale tout simplement parce la région agit déjà concrètement pour aider les familles les plus modestes avec un traitement social personnalisé.

Au-delà des bourses nationales et des aides sociales de l'Etat qui ont pour but d'alléger les charges de restauration des familles, la Région s'est elle-même engagée au-delà de ses obligations.

C'est précisément le rôle joué pleinement par le fonds social lycéen régional qui permet d'aider les familles en difficulté à assumer les frais de restauration mais également d'hébergement de leurs enfants. En 2017, la Région a ainsi mobilisé plus de 560 000 € afin de venir soulager concrètement le pouvoir d'achat des familles. De plus, afin d'aider l'ensemble des familles et des jeunes scolarisés dans notre Région, la majorité régionale a également décidé d'élargir ce dispositif à tous les jeunes apprentis ligériens.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97